

COMMUNE DE 08310 JUNIVILLE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du lundi 27 juillet 2020 à 20 heures

Le conseil municipal s'est réuni à 20 h le lundi 27 juillet 2020 sous la présidence de Mr Christian Cogniard, Maire.

Présents : tous les conseillers en exercice, exceptés M. Laurent BOUTRY, pouvoir à Mme Christelle BOUILLON ; Mme Murielle LEBEGUE, pouvoir à Mme Elodie PILARDEAU et M. Bruno ROCHON, pouvoir à M. Christian COGNIARD.

Secrétaire de séance M. JC LACLAIRE

1. APPROBATION

Les comptes-rendus des conseils du 9 et 10 juillet 2020 sont adoptés à l'unanimité.

2. TOUR D'HORIZON DU MAIRE

M. Le Maire relate et commente les réunions et manifestations intervenues depuis la dernière réunion du Conseil Municipal :

- 10/7 : rencontre avec Fr Renard, Présidente du GDAM, pour évoquer les problèmes de stationnement pour les personnes à mobilité réduite rue Albert Meunier → à voir en commission
- 10/7 : Tirage au sort des jurés d'assise
- 11/7 : Elections à la CCPR : président R. AVERLY vice-président finances C. COGNIARD
- 14/7 : Cérémonie patriotique
- 18/7 : Info sur le dossier du futur lotissement de la Côte des Blancs
- 22/7 : Le maire rencontre avec A Clément Mme Joffrine Monney (Magasin Tou'Proch) qui souhaite obtenir un emplacement pour ses containers ordures ménagères et tri sélectif près de la salle polyvalente (accordé par le conseil)
- 24/7 : Réunion FDEA (fédération départementale d'électricité des Ardennes) P. DIE délégué de la commune y assiste.

3. ETUDE DE DEVIS ET CHOIX DES ENTREPRISES

P. DIE présente au conseil les devis concernant l'aménagement de la ruelle Saint-Amand et la réfection des toitures du château des écoles et de la chapelle du cimetière

➤ Ruelle Saint-Amand :

- Entreprise Richard retenue : pour la partie voirie 32.795 € HT et pour la partie assainissement 33.990 € HT.
- La FDEA intervient pour l'extension et de l'enfouissement des réseaux électricité et téléphone. Montants restant à charge pour la commune après subventions de 75 ou 80 % : extension du réseau téléphone 3.501,44 €, extension du réseau électricité 2.141,19 € HT, dissimulation des réseaux 3.369,70 € HT.

- Toiture château des écoles : entreprise La Monthoisienne retenue pour 9.729,46 € HT.
- Couverture chapelle du cimetière : entreprise Couvre Toit retenue pour 1.142,95 € HT.

4. VALIDATION DES AVENANTS EXTENSION MAIRIE

Le Conseil valide les avenants suivants :

- Isolation suite à erreur d'épaisseur de laine de verre ; un décompte final sera fait en vue de pénalités. Montant : 13.149,90 € HT.
- Après vote à 8 pour, 5 contre et 2 abstentions, le conseil décide la conservation de la verrière dans le hall de la mairie. Montant des travaux : 8.066,99 € HT.

5. DISSOLUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Le conseil décide (14 voix pour et 1 abstention) la dissolution du conseil d'administration du CCAS. Prise d'effet au 31/7/2020 au profit d'une commission communale.

6. QUESTIONS DIVERSES

- Désignation des membres extérieurs au conseil proposés à la commission communale des impôts directs.
- Délibération prise pour vendre à M J-M Nerenhausen et Mme N Donchery 120 m² de terrain (parcelle AL 70) situés à l'intérieur de leur propriété au prix de 10 €/m².
- Dégradation du City Park estimée à 3.360€ : les faits sont reconnus par les auteurs qui s'engagent à rembourser.
- Délibération prise pour admission en non-valeur de 151,20 € datant de 2016-2017 (assainissement)
- Pôle santé : reçu lettre des praticiens listant les nombreux problèmes liés au bâtiment en vue de faire marcher l'assurance garantie décennale. Une rencontre sera organisée préalablement avec l'architecte le cabinet TDA. Demande d'installation d'une sophrologue et hypnose : pas possible par manque de cabinet disponible.
- Feu à la décharge route de La Neuville le 11/7 : le conseil souhaite nettoyer le terrain et fermer la décharge qui est en principe réservée aux tontes de pelouse.
- Lecture de la lettre d'un habitant de Juniville sensibilisant le conseil sur la dangerosité du stationnement rue de l'Abbye vis-à-vis des enfants parfois imprudents qui s'y trouvent. Le maire rappelle qu'un arrêté a été pris antérieurement interdisant le stationnement des camions dans toutes les rues du village.
- Le maire indique que pour 2021, la grande salle dite des mariages de la mairie a été désignée comme bureau de vote pour les élections à venir.

La séance est levée à 22 h 45.